

Compte rendu de séance

Séance du 27 Février 2014

L' an 2014 et le 27 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de TROADEC Christian

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : GUILLEMOT Hélène, LARROQUE Bernadette, LE BIHAN Marie-Hélène, LE GUEN Annie, MOISAN Viviane, QUILLEROU Marie-Antoinette, SALIOU Marie-Hélène, MM : ANTOINE Jean-Marc, BELLEGUIC Pierrot, BERNARD Jo, BERTHOU Xavier, CAILLAREC Daniel, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, FAUCHEUX Olivier, FEAT Samuel, GOUBIL Didier, GRANNEC Jean, KERANGUYADER Claude, L'HOPITAL Rémi, LE BIHAN Erwann, LE CAROFF José, LE GUELAFF Jean-Claude, LE GUELAFF José, LE LOUARN Eric, LE PENNEC Jean-Yves, LE ROUX Christian, NEDELLEC Philippe, PINSEC Joël, QUILTU Jacques, SEZNEC Henri

Absent(s) : Mme VALLEE Brigitte, M. LE MOROUX Cédric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 34
- Présents : 32

Date de la convocation : 21/02/2014

Date d'affichage : 02/02/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER
le : 04/03/2014

et publication ou notification
du : 04/03/2014

A été nommé(e) secrétaire : M. BELLEGUIC Pierrot

SOMMAIRE

Création du parc d'activités de la Métairie Neuve : plan de financement - 001
Parc d'activités de Kervoasdoué : cession de terrain à Poher Propreté - 002
Zone d'activités de Goas Ar Gonan : Acquisition de terrain - 003
Participation financière aux travaux pour le raccordement du parc d'activités de Kerhervé et de la SN YOUINOÛ à la station d'épuration de Carhaix – avenant n°2 à la convention - 004
Parc d'activités de Kergorvo : Compte rendu annuel d'activités - 005
Parc d'activités de Kergorvo – avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement - 006
Modification des statuts du Pays Centre Ouest Bretagne. - 007
Ecole de musique du Poher – signature de la convention d'objectifs avec le Conseil Général du Finistère. - 008
Actualisation des Subventions et participations 2014 - 009
Projet de conservation, de valorisation et d'interprétation du patrimoine archéologique de Carhaix – subvention de la DRAC - 010
Déploiement du projet « Bretagne Très Haut Débit » - Phase 1 - 011
Dispositifs de Montée en Débits sur les communes de Plévin et Tréffrin - 012
Tarifs de mise à disposition du personnel communautaire - 013
Budget Kergorvo Nord 2014 : Décision modificative n°1 - 014
Budget Kerhervé Est 2014 : Décision modificative n°1 - 015
Budget Principal 2014 : Décision modificative n°1 - 016

Création du parc d'activités de la Métairie Neuve : plan de financement - réf : 001

Poher communauté développe depuis plusieurs années des parcs d'activités destinés à l'accueil d'entreprises. Ces projets contribuent fortement au développement économique de notre territoire en permettant l'accueil de nouvelles entreprises ou leur développement.

Par délibération du 4 avril 2013, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la création d'un nouveau parc d'activités à la Métairie Neuve à Carhaix.

Ce nouvel espace est rendu nécessaire par la saturation et l'attractivité forte des secteurs situés à proximité des principaux axes de communication notamment l'axe central (RN 164).

Le périmètre identifié se situe au sud de l'agglomération carhaisienne. Il couvre 50 ha environ. Il viendra compléter l'urbanisation entre l'agglomération existante et la RN 164, contournant la ville par le sud. L'aménagement prévoit également la création d'un nouvel échangeur, inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Carhaix.

Le site permet également d'envisager une connexion au chemin de fer (reconstruction sur environ 1km de la voie dont l'emprise est toujours présente) permettant ainsi de relancer le fret ferroviaire sur la gare de Carhaix.

Ce nouveau parc a pour objectif de satisfaire à moyen terme les demandes d'installations d'entreprises sur le territoire.

Le développement de ce secteur nécessite d'engager des acquisitions, études de diagnostic et pré-opérationnelles. Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

DEPENSES HT		RECETTES	
Diagnostic /Etudes pré opérationnelles	100 000€	DETR (25%)	315 000€
Plan topo/étude de sol/divers	20 000€	Conseil Général du Finistère (2%)	23 000€
Acquisitions foncières	1 140 000€	Autofinancement (73%)	922000€
TOTAL : 1 260 000€ HT		TOTAL 1 260 000 € HT	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de création du parc d'activités de la Métairie Neuve à Carhaix ;
- d'inscrire le projet dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc ;
- de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kervoasdoué : cession de terrain à Poher Propreté - réf : 002

Poher Propreté, entreprise de nettoyage, est installée à Carhaix sur le parc d'activités de Kervoasdoué. Elle emploie 57 équivalent temps plein et occupe un bâtiment de 150m² environ. Elle souhaite acquérir un lot de 600m² (cf plan ci-joint) environ sur le parc d'activités de Kervoasdoué afin d'étendre ses bureaux et son atelier. Le prix fixé est de 11.28€ TTC /m².

Dans le cadre de cette opération, il est envisagé la création de 2 emplois CDI temps plein dans les 3 ans suivant la date de démarrage du programme. Ainsi, l'entreprise pourrait prétendre à une aide de Poher communauté de 1525€/emploi créé. L'investissement immobilier est évalué à 180 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de céder à la SCI KEMPENN, une partie de la parcelle cadastrée A1603 sise sur le parc d'activités de kervoasdoué pour une surface de 600 m² environ sur la base du plan-joint (surface exacte à délimiter par document d'arpentage à la charge de l'acquéreur) pour

un prix de 11.28 €/m², TVA sur marge comprise et équivalente à 1.28€/m² soit un prix de 10.00€/m²/HT. Le prix de cession prévisionnel, sur la base de la surface estimée, s'établit donc à 6 768€, TVA sur marge comprise et équivalente à 768€, soit un prix de 6 000€HT;

- de se prononcer sur l'octroi d'une aide de 3 050€, à la SCI KEMPENN, correspondant à un engagement de l'entreprise Poher Propreté de créer deux emplois dans les trois ans à venir. Le prix de vente prévisionnel du terrain est de 6 768€ TTC, la réduction de 3 050€ s'y appliquerait ;
- d'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

L'acte de vente, qui tiendra lieu de convention, devra obligatoirement indiquer que l'octroi de l'aide à l'entreprise est subordonné :

- à un engagement de ne pas quitter le territoire de la communauté dans les 5 ans suivant l'installation
- au respect du programme de création d'emplois annoncé dans un délai de trois ans.
- à la régularité de la situation des entreprises au regard des obligations fiscales et sociales

En cas de non-respect de ces conditions par l'entreprise, la communauté de communes pourra demander le reversement des aides versées.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

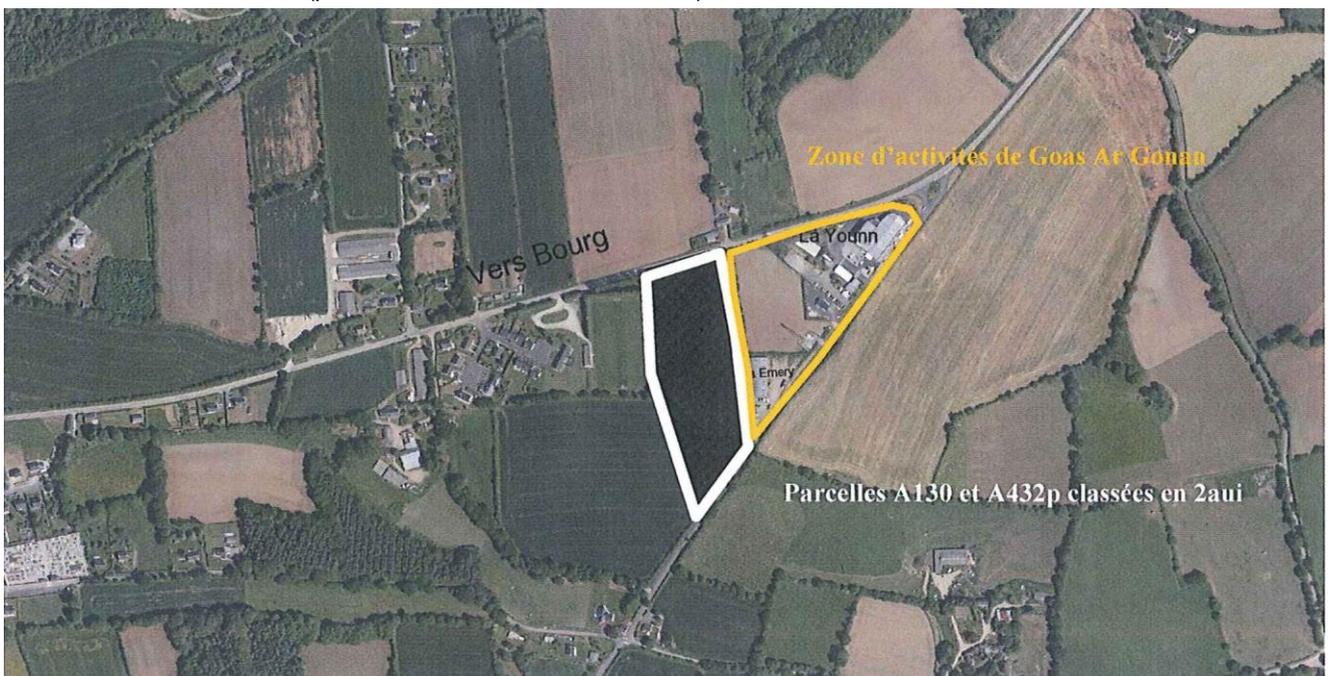
Zone d'activités de Goas Ar Gonan : Acquisition de terrain réf : 003

La commune de Saint-Hernin va acquérir par préemption les parcelles A430 et A432p situées dans la continuité de la zone d'activités de goas ar gonan et classées en 2Aui au PLU.

Au titre de sa compétence développement économique, Poher communauté gère l'ensemble des zones d'activités situées sur son territoire. Trois entreprises sont installées sur la zone d'activités. Pour permettre le développement de la zone d'activités, il est proposé d'acquérir les parcelles précédemment mentionnées auprès de la commune de Saint-Hernin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'acquérir auprès de la commune de Saint-Hernin, la parcelle A430 et une partie de la parcelle cadastrée A432p sise sur Goas Ar gonan pour une surface de 27 500 m² environ sur la base du plan-joint (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) pour un prix de 0.82€. Le prix de cession prévisionnel, sur la base de la surface estimée, s'établit donc à 22 550€. Il est précisé que les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de Poher communauté ;**
- **D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.**A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)



Participation financière aux travaux pour le raccordement du parc d'activités de Kerhervé et de la SN YOUINOUE à la station d'épuration de Carhaix – avenant n°2 à la convention - réf : 004

Poher communauté dispose de la compétence développement économique et notamment l'aménagement et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. En revanche, Poher communauté n'exerce aucune compétence en matière d'assainissement collectif qui relève de la compétence de la commune de Carhaix disposant d'un réseau existant et d'une station d'épuration.

Poher communauté gère le parc d'activités de Kerhervé à Cléden-Poher. Ce parc d'activités, d'une surface de 8 hectares actuellement, constitue un pôle économique important à l'échelle de Poher communauté (250 emplois pour une dizaine d'entreprises environ). Occupé à 100%, un programme d'extension sur une surface de 15 hectares est en cours, ainsi qu'une requalification de l'existant. Cette zone d'activités n'est actuellement pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif.

Depuis 2009, Poher communauté et la ville de Carhaix travaillent sur le raccordement des zones de Kerhervé (Cléden-Poher) et de Goas Ar Gonan (Saint-Hernin) à la station d'épuration. Un raccordement à une station d'épuration permet en effet d'accueillir des activités ayant des rejets importants et élargit donc la cible des entreprises susceptibles de s'installer. La Ville de Carhaix dispose d'une station d'une capacité de 100 000 équivalents habitant.

En parallèle de ces études, plusieurs entreprises ont étudié différentes solutions individuelles de traitement de leurs eaux usées. Ainsi les Couvoirs de Cléden et la SN YOUINOUE de Saint-Hernin ont décidé de travailler conjointement avec Poher communauté et la ville de Carhaix.

La ville de Carhaix assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement des zones d'activités de Kerhervé (Cléden-Poher) et Goas Ar Gonan (Saint-Hernin) à la station d'épuration.

Par délibération en date du 30 juin 2011, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur une participation prévisionnelle de 180 894 € HT pour la réalisation des travaux de raccordement à la station d'épuration de Carhaix, du parc d'activités de Kerhervé à Cléden-Poher et de la SN YOUINOUE à Saint-Hernin. Une convention a été signée le 15 décembre 2011 entre Poher communauté et la ville de Carhaix afin de définir les modalités de calcul et de versement de la participation financière de Poher communauté.

Par délibération en date du 27 juin 2013, le montant de la participation prévisionnelle a été fixé à 162 465€ pour prendre notamment en compte l'actualisation du montant des travaux et pour intégrer, à cette dernière, les plus-values impactant les Couvoirs de Cléden et la SN YOUINOUE

Des tests d'étanchéité sont nécessaires pour les réseaux d'assainissement et de fibre optique. Leur réalisation n'a pas été intégrée dans les marchés initiaux. Il est donc proposé que Poher communauté intègre ce coût à la participation versée à la Ville de Carhaix, soit 3 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de verser à la ville de Carhaix une participation prévisionnelle de 166 065 € ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention initiale ci-joint

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kergorvo : Compte rendu annuel d'activités réf : 005

Poher communauté a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC de Kergorvo à Carhaix-Plouguer à la SAFI par le biais d'une convention de concession.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider le compte rendu annuel d'activités ci-joint.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kergorvo – avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement - réf : 006

Le Conseil Communautaire a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC de Kergorvo à Carhaix à la SAFI par le biais d'une convention de concession.

Le groupe Synutra prévoit la construction de deux tours de séchage sur le parc d'activités de Kergorvo à Carhaix. Dans le cadre de cette implantation, il est proposé de confier une mission de pilotage et de coordination à la SAFI pour l'assistance aux études et procédures nécessaires au raccordement des réseaux entre le site de Kergorvo et l'usine de traitement de Moulin Hezec.

Le montant s'établirait de manière forfaitaire à 25 000 € pour le pilotage de la totalité de ce travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de modifier les articles 2 et 20-2 de la convention de concession en précisant d'une part les missions complémentaires (détaillées dans le document ci-joint) et d'autre part en indiquant un terme de rémunération complémentaire et forfaitaire de 25 000 € correspondant à la réalisation de cette mission ;**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 5 de la convention de concession avec la SAFI.**

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des statuts du Pays Centre Ouest Bretagne. - réf : 007

Des modifications sont à apporter aux statuts du Pays Centre Ouest Bretagne :

- rendues nécessaire par le départ des communautés de communes de Corlay et de Guerlédan.
- en raison de références législatives et réglementaires modifiées ou abrogées :
 - décret n°62-1587 du 29/02/1962 abrogé et remplacé par le décret du 7/11/2012 ;
 - article 25 de la loi n°99—533 du 25/06/1999 modifiant la loi du 4/02/1995 qui n'est plus en vigueur.
 - art 5 : référence au décret 200-909 pris en application de loi 95-115 du 4 février 95 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui a été en partie abrogé. L'article 22 est abrogé et l'article 29-1 est modifié suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011.
 - La référence à la nomenclature comptable M14 doit être mentionnée
 - Le Groupement n'a pas vocation à être soumis au contrôle économique et financier de l'Etat mais au contrôle juridictionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications statutaires du pays COB telles que présentées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Ecole de musique du Poher – signature de la convention d'objectifs avec le Conseil Général du Finistère réf : 008

L'école de musique du poher, intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2010, exerce ses missions auprès d'un large public et a vocation à être un lieu de ressources et de référence pour le territoire en étant un pôle d'apprentissage pour ses élèves mais aussi pour les scolaires et les amateurs. L'enjeu principal de ces apprentissages est de permettre aux élèves de développer une pratique artistique collective.

La mise en œuvre des missions de l'école de musique du Poher s'appuie sur des partenariats avec d'autres acteurs culturels locaux pour valoriser au maximum les complémentarités existantes en vue

d'améliorer l'efficacité des actions et faire de l'école de musique un centre d'animation de la vie culturelle du territoire.

Les actions de l'école de musique du Poher s'inscrivent dans les objectifs fixés par le schéma départemental de développement des enseignements artistiques mis en place par le conseil général du Finistère.

De ce fait, une première convention de partenariat a été signée pour la période 2010-2014, entre Poher communauté, le CG 29 et l'Etablissement Musiques et Danses en Finistère, permettant à l'école de musique de bénéficier d'une aide financière du Conseil Général.

Il est proposé au conseil de signer une nouvelle convention avec le CG 29 selon les mêmes modalités pour la période 2014-2016. Un nouveau projet d'établissement de l'école de musique sera établi courant 2014 pour la période triennale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention triennale 2014-2016 avec le Conseil Général du Finistère, telle que présentée en annexe.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Actualisation des Subventions et participations 2014 - réf : 009

(Annule et remplace la délibération en date du 19 décembre 2013)

Le conseil est invité à se prononcer sur la liste des subventions et participations 2014 telles que présentées ci-dessous et prenant en compte les demandes enregistrées après le conseil communautaire du 19 décembre 2013 :

6281 – concours divers – cotisations

Divers	Année 2013	Année 2014
ALECOB	4 329.80 €	4 325.10 €
AMF – Association des Maires de France	832.32 €	849.58 €
ADCF- Association Des Communautés de France	1 588.97 €	1 592.96 €
MISSION LOCALE	14 564.16 €	14 819.56 €
Pays Centre Ouest Bretagne	31 676 €	39 079 €
ADIL- Association D'Information sur le Logement	2 874 €	2 874 €
MEGALIS – adhésion	1 100 €	1 100 €
MEGALIS – abonnement plateforme et tiers télétransmission	820 €	820 €
MEGALIS – acquisition données orthophotographiques	300 €	300 €
Office de la Langue Bretonne	1 500 €	1 500 €
Institut de Locarn	751.72 €	751.72 €
TOTAL	60 336.97 €	68 011.92 €
Tourisme	Année 2013	Année 2014
Pays Touristique du Centre Finistère	30 342 €	30 244 €
TOTAL	30 342 €	30 244 €
Musique	Année 2013	Année 2014
Fédération Française de l'enseignement musical	200 €	200 €
TOTAL	200 €	200 €
Enfance	Année 2013	Année 2014
Association des Ludothèques Françaises	68 €	68 €
TOTAL	68 €	68 €

657362 – subvention au CIAS

Subvention au CIAS	Année 2013	Année 2014
- Foyer logement de la Salette / fonctionnement	50 000 €	44 000 €
- AILE / fonctionnement FJT	48 480 €	48 480 €
- CIAS / charges liées à l'hébergement d'urgence	599.47 €	400 €
- Degemer Mat / animation du foyer logement	650 €	650 €
- Subvention exceptionnelle – évaluation externe du Foyer logement		7 650 €
- CIAS Remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition – cette subvention sera remboursée par le CIAS	10 454 €	10 500 €

TOTAL	110 183.47 €	111 680 €
--------------	---------------------	------------------

657 – subventions de fonctionnement et participations diverses

Divers		Année 2013	Année 2014
	Comité de développement / bourses JA et comice agricole	4 575 € Pour 3 bourses	9 150 € Pour 6 bourses
	Comité de développement : organisation du comice agricole (dont 500 € reversé au syndicat d'élevage)	2 500 €	2 500 €
	Association des Artisans du Bâtiment de Carhaix et des alentours	5 000 €	0 €
	TOTAL	12 075 €	11 650 €

Enfance/jeunesse		Année 2013	Année 2014
	<u>Secteur enfance</u>		
	GALIPETTE - fonctionnement de la crèche	153 050 €	153 050 €
	CLAJ : fonctionnement ALSH	117 190 €	117 190 €
	CLAJ : subvention versée pour les remboursements des frais de reprise de l'ALSH		
	CLAJ : subvention versée pour permettre au CLAJ de payer la prestation de ménage et de service réalisée par le personnel de la Ville de Carhaix à la Maison de l'Enfance. Cette dépense était auparavant prise en charge directement par Poher communauté.	25 500 €	25 500 €
	Production Préparons Demain	1 000 €	1 000 €
	Total secteur enfance	296 740 €	296 740 €
	<u>Secteur jeunesse</u>		
	CLAJ - fonctionnement	117 835 €	117 835 €
	CLAJ (remboursement des salaires du personnel communautaire – cette subvention est remboursée par le CLAJ)	78 700 €	78 700 €
	Total secteur jeunesse	196 535 €	196 535 €
	TOTAL	493 275 €	493 275 €

Tourisme		Année 2013	Année 2014
	Office du Tourisme de Carhaix et d'Huelgoat du Poher aux Monts d'Arrée	21 000 €	
	Office du Tourisme / fonctionnement	10 300 €	
	Office du Tourisme / (remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition – cette subvention est remboursée par l'office du tourisme)	74 890 €	
	Syndicat Mixte de Gestion de l'Office du Tourisme (SMGOT)		167 170.85 €
	Total Office du Tourisme	106 190 €	167 170.85 €
	Manifestations touristiques	Année 2013	Année 2014
	Bagadans / concours et défilé du 14 juillet 2014	2 500 €	2 500 €
	Comité de Foire KalaGoanv / Foire aux chevaux	1 000 €	1 000 €
	Kreiz Breizh Elites / KBE du 2 au 4 août 2014	2 500 €	3 000 €
	Breizh sport Attitude/ semi-marathon	1 000 €	1 000 €
	Comité des Fêtes de Poullaouën pour une course cycliste à Poullaouën en remplacement de la Mi-Août bretonne	1 000 €	1 000 €
	Comité de piste du COB / 4 à 5 épreuves sur le vélodrome	1 200 €	1 200 €
	Carhaix VTT Club / Raid Vorgium	500 €	500 €
	Société hippique du Poher / organisation du concours départemental du cheval breton en août à Kerampuilh	1 000 €	1 000 €
	La boule bretonne carhaisienne / organisation du mondial de la boule	1 000 €	1 000 €
	Toros de Plounévezel / organisation de la finale régionale U11 (subvention exceptionnelle)	500 €	0 €
	Association la Pierre Le Bigaut		500 €
	Centre équestre de la Vallée de l'Hyères pour l'organisation en juin 2014 d'un prix « Poher communauté »		1 000 €
	Total Manifestations touristiques	12 200 €	13 700 €
	Tourisme / patrimoine	Année 2013	Année 2014
	Mémoires du Kreiz Breizh* : valorisation du patrimoine et médiation jeune public	9 215 €	9 215 €
	EGIN : organisation du Salon du Livre	2 500 €	2 500 €
	Contrechamp / projet Kanell ha kenel, cinéma et patrimoine	500 €	500 €
	TOTAL	12 215 €	12 215 €

* Poher communauté verse également une prestation de services de 12 500 € aux Mémoires du Kreiz Breizh pour l'organisation des journées « Poher à Bras Ouverts »

6748 – Aides aux emplois associatifs

Organisme	ETP aidé 2014	Année 2013	Année 2014
Centre Equestre de Kerniguez	1	1 800 €	1 835 €
Judo-Club du Poher	1	1 800 €	1 835 €
Mémoires du Kreiz Breizh	1	1 800 €	1 835 €
Carhaix-Poher Gymnastique	1	1 800 €	1 835 €
Tennis Club	16.5/35 ^{ème}	850 €	865 €
Contrechamp	1	1 800 €	1 835 €
Carhaixment Danse	14.85/35 ^{ème}	760 €	780 €
Office des sports	1	1 800 €	1 835 €
UC Carhaix	15/35 ^{ème}		790 €
TOTAL		12 410 €	13 445 €

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Projet de conservation, de valorisation et d'interprétation du patrimoine archéologique de Carhaix – subvention de la DRAC - réf : 010

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention de la DRAC d'un montant de 150 000 Euros pour la tranche 2014 du projet de conservation, de valorisation et d'interprétation du patrimoine archéologique de Carhaix.

Le montant global de la subvention sollicitée auprès de la DRAC s'élève à 311 400 Euros, répartis sur 3 exercices : 25 400 Euros en 2013, 150 000 Euros en 2014 et 136 000 Euros en 2015.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Déploiement du projet « Bretagne Très Haut Débit » - Phase 1 - réf : 011

L'accès aux services de communications électroniques est l'un des principaux enjeux pour le développement équilibré et l'aménagement du Poher tant sur le plan économique que sur celui des services à la population. Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) élaboré au niveau du Pays en 2010 a donné une première indication de l'ampleur du projet à mener.

Le schéma de cohérence régional d'aménagement numérique (SCORAN) adopté par la Région en 2011 fixe, dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit », une ambition de desserte totale en FTTH (en anglais, Fiber To The Home : fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2030. Pour ce faire, il identifie différentes priorités :

- l'axe 1 dit « équilibre » prévoit de desservir en priorité 13 villes « moyennes » qui ne feront pas l'objet d'un déploiement par les opérateurs privés : Carhaix, Châteaulin, Landerneau, Quimperlé, Auray, Pontivy, Loudéac, Ploërmel, Redon, Dinan, Dinard, Lamballe et Paimpol. Sur ces territoires, le déploiement du très haut débit devra être réalisé d'ici 5 ans.
- L'axe 2 dit « cohésion » prévoit une prise desservie en zone rurale pour chaque prise desservie dans le cadre de l'axe équilibre.
- L'axe 3 dit « économie, connaissance, services » prévoit la desserte de sites publics et de zones d'activités qui nécessitent un raccordement en fibre optique dès la première phase.
- L'axe 4 dit « montée vers le très haut débit » prévoit des solutions d'amélioration de la connexion ADSL dès la première phase.

C'est pourquoi, conscient que le déploiement du très haut débit aura un impact considérable sur le développement économique du Centre Bretagne, le conseil communautaire, dès le 15 décembre

2011, a délibéré pour lancer une étude d'ingénierie dans l'objectif d'évaluer les conditions financières et techniques du déploiement d'un réseau FTTH sur l'ensemble du territoire de Poher communauté. Le conseil communautaire a également délibéré dès le 8 mars 2012 pour acquérir la compétence relative à l'établissement et à l'exploitation des réseaux de communication électroniques, au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT.

Les conclusions de l'étude précitée ont été présentées lors d'une réunion publique organisée par Poher communauté le 14 décembre 2012 en présence de plus de 200 acteurs de l'économie locale. Le nombre de prises (bâtiments) à desservir sur le territoire de Poher communauté a été évalué à 9 231. Le coût résiduel du déploiement pour chaque collectivité est fixé par la Région Bretagne à 445 €/prise soit un coût total à la charge de Poher communauté de 4 107 795 € environ.

Le 15 novembre 2012, le conseil communautaire s'est positionné favorablement concernant la proposition de territorialisation des déploiements Très Haut Débit élaboré par la Région. Il a également demandé, par délibération en date du 27 juin 2013 que la ville de Carhaix-Plouguer fasse l'objet du marché de conception-réalisation lancé par le syndicat mixte e-megalis au titre d'une première tranche de la phase 1.

En ce début d'année 2014, le projet « Bretagne Très Haut Débit », entre dans sa phase opérationnelle. Le Comité syndical de Mégalis Bretagne a approuvé le zonage de la première phase de déploiement et les priorités retenues par les Commissions de programmation et de financement départementales, pour la première tranche de travaux qui se déroulera en 2014 et 2015. Carhaix et le Moustoir seront bien fibrés au cours de celle-ci. Cela représente environ 5 570 locaux à fibrer sur le territoire de Poher communauté soit 60% des lignes du territoire.

La participation de Poher communauté pour la première tranche de travaux est estimée à 2 478 650 €. Les autres financements provenant de l'Europe, de l'Etat, de la Région, des Départements ainsi que d'une provision sur les futures recettes de commercialisation du réseau très haut débit. Par anticipation de ces travaux, Poher communauté a déjà inscrit 1 200 000 € au budget 2014 lors de son vote le 19 décembre dernier.

La deuxième tranche de la Phase 1 se déroulera entre 2016 et 2018. Elle permettra de connecter un nombre estimé à 1 534 locaux additionnels pour porter à environ 75% la proportion de lignes du territoire ayant accès à la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la participation demandée pour la première tranche de travaux pour un montant de 2 478 650 € ;**
- **d'approuver le versement au Syndicat mixte Mégalis Bretagne de 50% de ce montant à la signature des conventions qui seront établies sur ces bases avant l'engagement des opérations ;**
- **de prévoir l'inscription au budget, au moyen d'une décision modificative, d'un montant supplémentaire de 39 325 € afin de porter la somme inscrite à 1 239 325 € ;**
- **de confirmer son engagement de principe sur l'intégralité de la phase 1 sur le territoire de Poher communauté.**

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Dispositifs de Montée en Débits sur les communes de Plévin et Tréffrin - réf : 012

Conscient que le déploiement du très haut débit aura un impact considérable sur le développement économique et de l'emploi du Centre Bretagne, ainsi que sur son attractivité pour la population, le conseil communautaire a milité, dès 2011, pour offrir une couverture en haut débit et en très haut débit à tous ses habitants.

Les propositions de territorialisation des déploiements Très Haut Débit élaborées par la Région ont été présentées fin 2012. Elles proposent de déployer le FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) sur 75% des lignes du territoire de Poher communauté dans la phase 1 (2014-2018), 0% dans la phase 2

(2018-2022) et 25% dans la phase 3 (2022-2030). Le conseil communautaire avait alors, par délibération, réaffirmé son souhait de prioriser les zones les plus mal desservies. C'est ainsi que sur le territoire actuel de Poher communauté, la 1^{ère} phase donne priorité aux zones les plus peuplées (Carhaix) mais aussi aux zones les plus mal desservies par le réseau haut débit. Fin 2018, il ne devrait plus y avoir de zones blanches dans ce périmètre.

Le 1^{er} janvier 2015, les communes de Plévin, Tréffrin et Tréogan vont rejoindre Poher communauté. Les 2 premières sont concernées par l'existence de zones blanches qui impliquent, dès 2014, l'implantation de dispositifs de montée en débit proposés par le CG22 et acceptés par les communes fin 2013. Les études techniques seront lancées prochainement et les travaux devraient démarrer au deuxième semestre 2014.

Compte tenu de l'intégration des trois communes à Poher communauté à partir du 1^{er} janvier 2015, le syndicat mixte e-Mégalis souhaite obtenir un positionnement de Poher communauté quant au financement de ces travaux sachant que pour les dispositifs de montées en débit, la participation demandée aux EPCI est égale à 35% du coût réel du dispositif. En outre, le choix de la montée en débit reporte de 10 années la possibilité d'obtenir des financements pour le raccordement en fibre optique des communes concernées.

Il est à préciser que le dispositif de montée en débit prévu sur Plévin et Treffrin ne permet pas, pour des raisons techniques et financières, de couvrir l'ensemble des zones blanches en particulier à Plévin. Or, cette situation ne correspond pas aux objectifs fixés initialement par Poher communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner son aval pour mobiliser les moyens financiers nécessaires à la meilleure couverture possible de ces deux communes ;
- de confirmer sa volonté de prioriser les zones les plus mal desservies dans le cadre de la mise en oeuvre du projet Bretagne Très Haut Débit ;
- de demander au syndicat mixte e-Mégalis de reconsidérer la cartographie des zones impactées par les dispositifs de Montée en Débit à Plévin et Tréffrin pendant la phase études afin d'assurer la réalisation de cet objectif et donc de couvrir l'ensemble des zones blanches sur le territoire des communes concernées.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de mise à disposition du personnel communautaire - ref 013

Par souci de mutualisation des moyens humains, il est fréquent que Poher communauté mette à disposition d'autres collectivités, notamment des communes adhérentes, des membres de son personnel. Afin d'être en mesure de facturer ces prestations, il est nécessaire que le conseil communautaire délibère sur un tarif de mise à disposition en tenant compte du fait que le coût de revient pour la collectivité est différent en fonction du grade de l'agent mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la grille tarifaire telle que présentée ci-dessous :

	Tarif horaire <i>(hors mises à disposition de services)</i>
Agents de catégorie B et C	25 €
Agents de catégorie A	30 €

- de préciser que cette grille tarifaire est applicable aux mises à disposition individuelles intervenues à compter du 1^{er} septembre 2013

- de préciser que cette grille tarifaire n'est pas applicable aux mises à disposition de service pour lesquelles des conventions sont conclues au cas par cas.

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Kergorvo Nord 2014 : Décision modificative n°1 - réf : 014

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2014, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatif au budget Kergorvo Nord :

Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6358-90	Autres droits	-9 000,00 €	
657341-90	Communes membres du GFP	9 000,00 €	
Total	Section de fonctionnement	0,00 €	

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Kerhervé Est 2014 : Décision modificative n°1 - réf : 015

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2014, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatif au budget Kerhervé Est :

Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6045-90	Achats d'études, prestations de services (terrain à aménager)	3 600,00 €	
7133-90	Variation Encours de production de biens		3 600,00 €
Total	Section de fonctionnement	3 600,00 €	3 600,00 €

Ajustement des crédits alloués en section d'investissement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
3355-90	Travaux	3 600,00 €	
168751-90	GFP de rattachement		3 600,00 €
Total	Section d'investissement	3 600,00 €	3 600,00 €

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Principal 2014 : Décision modificative n°1 - réf : 016

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2014, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatif au budget Principal :

Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement

Compte	Libellé	dépenses	recettes
--------	---------	----------	----------

6811-01	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37 650,00 €	
66111-01	Intérêts réglés à l'échéance	100,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	-60 062,62 €	
66112-01	ICNE	6 000,00 €	
673-020	Titres annulés sur exercices antérieurs	8 500,00 €	
7473-815	Participations - département		-17 836,00 €
777-01	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		2 656,83 €
7811-01	Reprise sur amortissement des immobilisations		0,05 €
7472-90	Participations - région		7 366,50 €
TOTAL	Section de fonctionnement	-7 812,62 €	-7 812,62 €

Ajustement des crédits alloués en section d'investissement

Section d'investissement		Dépenses			Recettes		
Compte	libellé compte	Report	Proposé	Total	Report	Proposé	Total
13912-01	Subventions d'investissement transférées		2 656,82 €	2 656,82 €			
139141-01	Subventions d'investissement transférées		0,01 €	0,01 €			
2041412-020	Fonds de concours	-16 625,00 €	16 625,00 €	0,00 €			
2041581-75-816	Subvention d'équipement versée aux autres groupements de collectivités		39 325,00 €	39 325,00 €			
20422-043-90	Subventions d'équipements personnes privées		3 050,00 €	3 050,00 €			
2113-051-90	Terrains aménagés autre que voirie		30 000,00 €	30 000,00 €			
2158-028-90	Autres installations, matériel et outillages techniques		10 000,00 €	10 000,00 €			
2181-042-90	Installations générales, agencement et aménagements divers	-261,58 €	261,58 €	0,00 €			
2181-045-90	Installations générales, agencement et aménagements divers	-261,58 €	261,58 €	0,00 €			
2181-046-90	Installations générales, agencement et aménagements divers	-261,58 €	261,58 €	0,00 €			
2181-048-90	Installations générales, agencement et aménagements divers	-261,58 €	29 261,58 €	29 000,00 €			
2181-47-90	Installations générales, agencement et aménagements divers	-281,25 €	281,25 €	0,00 €			
2181-50-90	Installations générales, agencement et	-281,25 €	281,25 €	0,00 €			

	aménagements divers						
2183-413	Matériel de bureau et matériel informatique	-161,71 €	161,71 €	0,00 €			
2184-38-413	Mobilier	-2 721,62 €	2 721,62 €	0,00 €			
2188-38-413	Autres immobilisations corporelles	-918,50 €	918,50 €	0,00 €			
2313-070-90	Immobilisations en cours		128,29 €	128,29 €			
2313 -38-413	Immobilisations en cours	-24 824,49 €	24 824,49 €	0,00 €			
2313-74-95	Immobilisations en cours	-145 934,84 €	145 934,84 €	0,00 €			
2315-69-90	Installations, matériel et outillages techniques	-2 300,00 €	2 300,00 €	0,00 €			
238-42-90	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		15 000,00 €	15 000,00 €			
276351-90	Prêts aux budgets annexes		3 600,00 €	3 600,00 €			
281784-01	Amortissement des immobilisations		0,05 €	0,05 €			
024-90	Produits des cessions				6 000,00 €	6 000,00 €	
1321-74-95	Subventions Etat				25 400,00 €	150 000,00 €	175 400,00 €
1641-01	Emprunt					-231 099,22 €	-231 099,22 €
276351-90	Autres immobilisations financières -Groupement de collectivités					4 872,01 €	4 872,01 €
28041412-01	Amortissement des immobilisations					2 999,20 €	2 999,20 €
28041622-01	Amortissement des immobilisations					14 316,00 €	14 316,00 €
28051-01	Amortissement des immobilisations					1 134,53 €	1 134,53 €
28181-01	Amortissement des immobilisations					24,71 €	24,71 €
28182-01	Amortissement des immobilisations					19 442,56 €	19 442,56 €
28188-01	Amortissement des immobilisations					-267,00 €	-267,00 €
4582-660-523	opération sous mandat - recettes				200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement					-60 062,62 €	-60 062,62 €
TOTAL Section d'investissement		-195 094,98 €	327 855,15 €	132 760,17 €	225 400,00 €	-92 639,83 €	132 760,17 €

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

A l'unanimité (pour : 32 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

Marchés en procédure adaptée

<i>Objet</i>	<i>Date de décision de bureau</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant HT</i>
Mission d'urbanisme pour le développement du secteur de la métairie neuve à Carhaix (29)- Choix du prestataire	20 février 2014	Cabinet LEOPOLD Morlaix (29) –	99 210 € HT
Vidange des containers à verre - évacuation pour recyclage -Choix du prestataire	20 février 2014	Transport LE GOFF Quimper (29)	18300,00 € HT

Poher communauté, le 04/03/2014